

R È G L E M E N T I N T È R I E U R
D U C H A M P I O N N A T R È G I O N A L D E S C L U B S O P E N
C R C O p e n

Ce règlement intérieur définit l'organisation CRC Open de la région Occitanie. Il est un complément au règlement du CNC Open consultable sur le site de la F.F.P.J.P.

Composition

Le CRC Open est composé de 72 clubs répartis en 2 divisions, comme suit :

- CRC 1^o division (CRC 1)
 - o 32 clubs
 - o 4 groupes de 8 clubs
- CRC 2^o division (CRC 2)
 - o 40 clubs
 - o 5 groupes de 8 clubs

Montées et descentes (voir tableaux annexes)

Elles sont établies en fonction :

- Des équipes descendues de CNC3
- Des équipes montantes en CNC3

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNC Open), conformément au règlement national n'existera plus.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 4 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 4 groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipe.

Phase finale

- Pour le CRC 1

Les premiers de chaque groupe participeront à cette phase, soit 4 équipes. Ces équipes seront classées entre elles pour déterminer l'ordre des quarts de finale. Ils seront positionnés de 1 à 4.

Les seconds de chaque groupe seront classés entre eux et participeront à la phase finale. Ils seront positionnés de 5 à 8.

Critères de classement (montées – descentes, phase finale)

Pour effectuer le classement entre toutes les équipes placées au même rang après la phase de groupes, nous prendrons en compte les critères suivants :

1. Nombre total de points
2. Goal average général
3. Nombre total de points « pour »
4. Nombre total de parties gagnées

Dans le cas où une égalité se maintient après ces critères, un match de classement sera organisé.

Les rencontres de ¼ et ½ finale se feront par tirage au sort préétabli (voir annexe).

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de montées en CNC 3 sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi chaque année identique à celui du CNC.

- Pour la phase finale
Sur un week-end en novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales en CRC1
Dimanche matin : ½ finales en CRC1 **et-2**
Dimanche après-midi : finale et match de classement en CRC 1 **et-2**
- Horaires :
 - o Sur un week-end à 3 matchs, le premier débute le samedi à 14 heures, le second débute le dimanche à 8 heures 30 et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury
 - o Sur une journée à deux matchs, le premier débute à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour le week-end à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de 150,00€
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains
Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 3 m. et 13 m. de long au minimum). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° contre 8° (Quart 1)
 - 2° contre 7° (Quart 2)
 - 3° contre 6° (Quart 3)
 - 4° contre 5° (Quart 4)
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 4
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 3

MONTEES DESCENTES 2024-2025

CRC1 & 2			
Cas n°1: AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2024	2025	2024	2025
2	22	10	8
22	10	19	13
8		11	19
32	32	40	40
Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2024	2025	2024	2025
2	21	10	9
21	10	18	13
9	1	12	18
32	32	40	40
Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2024	2025	2024	2025
2	20	10	10
20	10	17	13
10	2	13	17
32	32	40	40

Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2024	2025	2024	2025
2	19	10	11
19	10	16	13
11	3	14	16
32	32	40	40

Cas n° 5 : QUATRE CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2024	2025	2024	2025
2	18	10	12
18	10	15	13
12	4	15	15
32	32	40	40

Cas n° 6 : CINQ CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2024	2025	2024	2025
2	17	10	13

17	10	14	13
13	5	16	14
32	32	40	40

CODE DE COULEURS

	MONTEE EN CNC3 ou en CNCF
	MAINTIEN EN CRC1 ou en CRCF
	DESCENTE EN CRC2
	MONTEE EN CRC1
	MAINTIEN EN CRC2
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC
	DESCENTE DE CNC3